

# Directive relative aux droits humains

Version	1.0
Rédacteur:	Corporate Affairs
Date	16.12.2021

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Champ d'application</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Objectif</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Base légale et engagement</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Mesures</b>	<b>3</b>
4.1	Sensibilisation et formation	3
4.2	Procédure de signalement et résolution des abus	4
4.3	Rapports et vérification	4
<b>5</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Entrée en vigueur</b>	<b>5</b>

## **1 Champ d'application**

La présente directive s'applique à tous les collaborateurs, aux membres de la direction, aux partenaires commerciaux ainsi qu'aux autres représentants de Sunrise UPC Sàrl et de ses filiales pour lesquels cette directive a été déclarée applicable (ci-après «Sunrise UPC»).

## **2 Objectif**

Sunrise UPC s'engage à respecter les droits humains. La culture d'entreprise de Sunrise UPC est fondée sur la conviction que le respect des droits humains figure parmi les conditions indispensables à un développement économique et social durable qui profite à chacun.

## **3 Base légale et engagement**

En tant qu'entreprise suisse, Sunrise UPC se réfère aux droits humains figurant dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse, à la Convention européenne des droits de l'homme et aux Pactes I et II de l'ONU.

Sunrise UPC s'engage à protéger les droits fondamentaux de ses collaborateurs, clients et fournisseurs, comme le droit à la dignité humaine, l'égalité des droits, le droit à la vie et à la liberté personnelle, la protection des enfants et des jeunes, la protection de la sphère privée, la liberté de pensée et de conscience, ainsi que les libertés d'opinion, de réunion et d'association.

L'engagement de Sunrise UPC pour le respect des droits humains se base sur les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes internationaux des droits humains repris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail («OIT»).

## **4 Mesures**

Sunrise UPC attend de ses collaborateurs ainsi que des membres de la direction et du Conseil d'administration qu'ils se conforment en tout temps aux lois, règles et dispositions en vigueur (Code de conduite de Liberty Global).

### **4.1 Sensibilisation et formation**

Les collaborateurs ainsi que les membres de la direction sont régulièrement sensibilisés aux valeurs de Sunrise UPC (bold, passionate, one) ainsi qu'au Code de conduite de Liberty Global.

Chaque année, tous les collaborateurs et membres de la direction doivent suivre une formation en ligne consacrée au Code de conduite.

#### **4.2 Procédure de signalement et résolution des abus**

Grâce au Whistleblowing Portal externe, les collaborateurs peuvent signaler les procédures ou les comportements qui ne leur semblent pas corrects: p. ex. un incident qui enfreint les lois (fraude, vol, etc.) ou les règles internes (directives, règlements); un comportement discriminatoire ou offensant ou simplement non conforme à leurs convictions éthiques. Le signalement peut également être effectué de façon anonyme. En outre, les collaborateurs ont la possibilité de s'adresser à la représentation du personnel ou au HR Business Partner compétent. Le règlement anti-discrimination et diversité prévoit également une procédure pour les collaborateurs s'estimant victimes de discrimination.

Les clients, fournisseurs et autres partenaires contractuels ont également la possibilité de signaler un comportement inapproprié via le Whistleblowing Portal.

L'entité compétente décide ensuite des mesures nécessaires et des parties devant être impliquées afin de soutenir la/les personne(s) concernée(s) et de clarifier les faits.

#### **4.3 Rapports et vérification**

Tous les mois, Sunrise UPC informe la société mère Liberty Global via un rapport anonymisé de toutes les violations au code de conduite commises par des collaborateurs ou partenaires contractuels agissant au nom de Sunrise UPC, des étapes d'enquête effectuées et de leurs conséquences («Allegation Reporting»). Si l'analyse de l'Allegation Reporting démontre un besoin d'action élevé, des mesures nécessaires seront définies par Liberty Global en accord avec les services responsables au sein de Sunrise UPC.

De plus, l'Allegation Reporting et les mesures qui en découlent sont vérifiés une fois par an par un cabinet d'audit externe quant à leur efficacité et à leurs risques éventuels.

### **5 Fournisseurs**

Les fournisseurs de Sunrise UPC sont contractuellement tenus de respecter le Code de conduite de Liberty Global, la directive anticorruption ainsi que les règles d'approvisionnement responsable et de chaîne logistique.

Ces principes se rapportent à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail («OIT»), à la Déclaration universelle des droits de l'homme et au UK Modern Slavery Act.

## 6 Entrée en vigueur

La présente directive entre en vigueur le 16.12.2021.

Glattpark, le 16.12.2021



---

**André Krause**  
CEO



---

**Marcel Huber**  
CAO

Le contenu de cette documentation est la propriété légale de Sunrise UPC et ne peut être copié, dupliqué ou diffusé de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Sunrise UPC.